

Unies. En 1967, le Canada a endossé un excédent de dépenses d'environ 1.9 million de dollars par rapport au coût normal d'entretien du même contingent au Canada.

Bien qu'il ait réalisé des progrès, le Comité des 33 n'a pas encore réussi à se mettre d'accord sur les principes dont devrait s'inspirer le financement des prochaines opérations de maintien de la paix.

Fonds de développement

Le Programme des Nations Unies pour le développement a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1965 par la fusion du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique. Le Fonds spécial, qui s'occupe essentiellement de l'assistance préalable aux investissements, a commencé à fonctionner en 1959 tandis que le Programme élargi d'assistance technique avait été créé en 1949. Le Canada a joué un rôle primordial dans la création du PNUD et il a fait partie dès le début de son conseil d'administration. Les sommes relativement modestes déboursées au titre du PNUD et des organismes qui l'ont précédé ont permis d'assurer la formation professionnelle et scolaire de plus d'un quart de million d'individus, de fonder plus de 100 centres de recherche théorique et appliquée dans les pays en voie de développement, et ont déjà suscité des investissements régionaux ou étrangers aussi bien publics que privés d'une valeur de plus de 1.8 milliard de dollars (É.-U.). Le Canada a soutenu fidèlement le Fonds spécial, le Programme élargi d'assistance technique et enfin le PNUD. Jusqu'à la fin de l'année financière 1967-1968, il a versé environ 68.1 millions de dollars au bénéfice de ces programmes.

Le PNUD constitue un complément utile aux programmes d'aide bilatérale. Les travaux d'aide technique, effectués surtout dans le cadre du programme, par des organismes des Nations Unies, ont pris de l'efficacité et contribuent substantiellement au progrès économique et social de plus de 100 pays en voie de développement. C'est dans le domaine des projets d'investissements que le PNUD a joué le rôle le plus considérable. Il en est résulté des investissements à grande échelle portant sur des entreprises de développement prioritaires. Le PNUD joue aussi, de plus en plus, un rôle d'importance capitale dans la coordination et l'exécution des programmes d'aide relevant d'organismes des Nations Unies dans les pays en voie de développement.

Le PNUD est financé par les contributions volontaires des membres des Nations Unies et des Institutions spécialisées, les gouvernements bénéficiaires étant chargés d'assurer le paiement des frais engagés localement au titre des entreprises patronnées par le Programme. Le PNUD a fixé comme objectif pour 1965 le chiffre de 200 millions de dollars (É.-U.) et, à la vingtième session de l'Assemblée générale, les États membres ont été instamment priés d'augmenter leur participation pour que ce total puisse être atteint. A la dernière conférence d'annonce de contributions qui a eu lieu en octobre 1967, le Gouvernement canadien s'est engagé à verser 10.75 millions de dollars, ce qui représentait cinq pour cent du montant fixé par le PNUD. Des progrès ont été réalisés en ce sens, les souscriptions pour 1968 s'élevant en tout à près de 183 millions de dollars (É.-U.), soit environ 10 millions de dollars de plus que l'année précédente. La participation du Canada pour 1967 représente donc plus de cinq pour cent de l'ensemble des souscriptions au Programme, et c'est, en pourcentage, la contribution volontaire la plus importante que le Canada ait versée à un fonds de développement multilatéral.